

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Chapdelaine

<https://www.cadre21.org/membres/4a1713af31d1bcf4b325c3db>

Date d'obtention : 2024-02-22 00:59:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De se référer à la trousse Sexto lorsqu'un événement survient. De garder en tête le rôle des intervenants scolaires. Ne pas regarder ou consulter des images reçues ou envoyées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'approche sera différente de telle sorte que nous aurons une ligne directrice quant au protocole. Ainsi, ce qui n'appartient pas au milieu scolaire sera redirigé aux bonnes personnes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De refuser de voir des images et de prendre seulement le rôle qui m'appartient.